VILLE DE
Châteaubernard

REVUE DE PRESSE

Vendredi 21 septembre 2018

SUD OUEST

Charente Libre

Le chiffre

0.1% Loin d'un «tsunami» de fausses nouvelles, les «fake news» ont représenté moins de 0,1 % d'un total de 60 millions de tweets politiques passés au crible durant l'élection présidentielle de 2017, et ont surtout été échangées par des twittos affiliés à François Fillon et Marine Le Pen, selon une étude du CNRS et de l'EHESS. Les chercheurs ont en effet regardé si les auteurs de ces tweets appartenaient à une «communauté» politique ou à la «mer», c'est-à-dire la masse des twittos politiquement non affiliés. Il en ressort que ces «fake news» étaient relayées surtout par des membres des «communautés» politiques, la «mer» ne représentant que 18,9 % de ces 5.000 tweets (contre 43,44 % dans l'échantillon total de l'étude). Et *«selon leurs analyses, 50,75 % des fausses informations ont été tweetées au sein de la communauté Fillon et 22,21 % au sein de la communauté Le Pen»*, précise le communiqué.

L'infographie

Les 18-34 ans friands de boissons alcoolisées

77%
des 18-34 ans consomment de l'alcool
soit plus de 3 sur 4

Top 3 des alcools préférés

La fréquence d'achat d'alcool

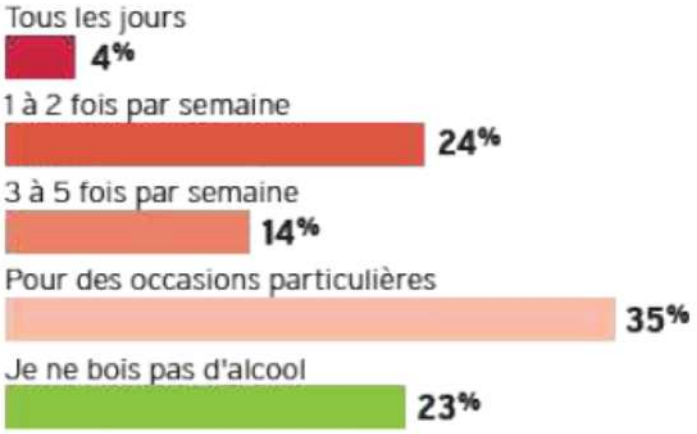

Les pertes de mémoire après avoir trop bu

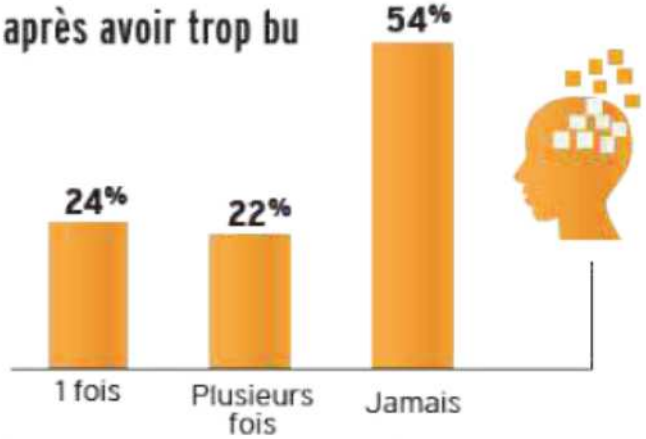

Source : étude YouGov Omnibus réalisée du 3 au 6 août 2018 sur un échantillon de 1.005 personnes représentatives des 18-34 ans en France, selon la méthode des quotas.

INFOGRAPHIE CL

■ Prix qui grimpent, accaparement par des exploitants de plus en plus gros ■ En Charente, le foncier est un vrai problème pour les jeunes agriculteurs qui veulent s'installer ■ Des pistes comme le portage foncier sont explorées.

Agriculture: des pistes quand le foncier flambe

Jérémy Houdeline s'est installé à Pleuville, en Gaec avec son père, en janvier 2018. Il ne paiera ses terres que dans cinq ans grâce au portage foncier de la Safer. Photo Quentin Petit

Myriam HASSOUN
m.hassoun@charentelibre.fr

Dans la bergerie de Jérémy Houdeline à Pleuville, non loin de Confolens, les brebis charolaises, laineuses et peureuses, ne se laissent approcher que par leur éleveur. Installé depuis le 1er janvier 2018, l'exploitant de 24 ans a des projets plein la tête pour son élevage de 400 têtes. *«Il faut avoir la passion»*, sourit-il.
Une passion qu'il a souhaité suivre en 2016 en formant le projet de s'installer en Gaec avec son père, déjà éleveur. Mais qu'il n'aurait pas pu vivre sans le portage foncier de la Safer 16 (Société d'aménagement foncier et d'établissement rural), en partenariat avec le Crédit agricole, alors que les prix des terres agricoles ne cessent de grimper en Charente. En empruntant à un taux négocié, la Safer a elle-même acheté les 34 hectares dont avait besoin Jérémy Houdeline pour agrandir l'exploitation paternelle. L'éleveur a désormais cinq ans pour se montrer assez solide financièrement et prétendre à un prêt bancaire pour racheter les terres sur lesquelles ils travaillent actuellement. Il paie un loyer à la Safer: 110 € de l'hectare à l'année. *«Cela correspond aux impôts fonciers, plus 1 % de frais de gestion qui nous permettent de rembourser l'emprunt»*, dépeint Sylvie Massacré, directrice de la Safer 16.

Hausse de 20 %

Pour l'éleveur, c'est moins d'endettement au démarrage. Et plus de possibilités d'investissement dans le tracteur ou les 10 km de clôtures. *«J'ai emprunté 108 000 €. Si j'avais dû acheter les terres tout de suite, c'est 123 000 € en plus que j'aurais dû demander à la banque»*, témoigne Jérémy Houdeline. Qui l'assure: il n'aurait alors *«peut-être rien pu faire»*. Car le prix des terres agricoles a pris 20 % à l'hectare en moyenne sur les dix dernières années dans le Confolentais. Le reste du département est à l'avenant, avec des pics dans le Cognaçais, selon les chiffres dévoilés par la Safer lundi. Dans ce contexte, l'installation de jeunes agriculteurs devient difficile. Ils sont mis en concurrence avec de gros exploitants ou entreprises pouvant payer le prix fort à des agriculteurs qui *«ne vendent qu'une fois»* et n'ont que de petites retraites en perspective.
«Quand mon père a acheté ses terres, il y a sept ans, le prix était d'environ 2 500 € l'hectare, raconte l'éleveur. *Là, on est rendu à 3 200 €. Et encore, c'est parce que le propriétaire n'a pas été trop gourmand.»*
Dans le coin, sous la pression de gros acheteurs de la Vienne, certains hectares se sont vendus jusqu'à 4 000 €.
Le portage foncier a permis à Jérémy Houdeline de s'installer sur les terres d'un agriculteur voisin qui partait à la retraite. *«Ça s'est bien passé parce qu'il souhaitait aussi que ce soit un jeune qui s'installe»*, décrit Marion Gamaury, conseillère foncier à la Safer. Les terres ont fait l'objet d'une publicité légale. Mais personne n'a fait de proposition à part Jérémy Houdeline.
«Le portage foncier, a été pensé avec les Jeunes Agriculteurs et il a été mis en place il y a deux ans en partenariat avec le Crédit agricole justement pour amener des jeunes à s'installer localement quand on n'a que des projets d'agrandissement», explique Sylvie Massacré. Peuvent y prétendre les aspirants exploitants éligibles à la dotation jeunes agriculteurs. Ce système assure une sécurité supplémentaire: dans cinq ans, Jérémy Houdeline rachètera les terres au prix 2018 (moins le solde des fermages) et non pas au prix de 2023, qui risque d'avoir encore augmenté. Et si l'éleveur ne peut pas acheter les terres? *«La période peut être portée à dix ans. C'est le Crédit agricole qui étudiera son dossier.»*
Depuis 2017, huit dossiers de portage foncier ont été portés par la Safer 16. La plupart dans le Confolentais. *«Dans les vignes du Cognaçais, c'est la transmission qui est difficile, avec de lourds droits de succession en rapport avec les forts prix du marché»*, ajoute Sylvie Massacré qui attend beaucoup de la loi foncière annoncée pour 2019.
Jérémy Houdeline, lui, va pouvoir se concentrer sur son objectif: faire passer son cheptel à 700 brebis dans les cinq ans à venir. La passion, ce n'est pas ça qui lui manque.

Repères

4 230 €. Le prix moyen en 2017 d'un hectare de terre agricole en Charente. En 2002, ce prix était de 3 200 €. Soit une hausse de plus de 32 % en quinze ans.

47 000 €. Le prix moyen en 2017 d'un hectare de vignes dans le Cognaçais, soit 4,44 % de plus qu'en 2016. Cette moyenne atteint 50 000 € en Grande-Champagne. Ce n'est qu'une moyenne qui ne laisse pas apparaître des pics beaucoup plus hauts, qui peuvent largement dépasser les 60 000 €.

73 hectares. La taille moyenne d'une exploitation agricole en Charente en 2016. C'était 66 hectares il y a dix ans. Dans le même temps, le nombre d'exploitations a diminué.

(Source: Safer Charente)

> **Quand mon père a acheté ses terres, le prix était d'environ 2 500 € l'hectare. Là, on est rendu à 3 200 €.**

Régulation

Une grande loi foncière pour 2019

Plus de régulation. C'est ce qui est espéré de la future loi sur le foncier rural annoncée au dernier Salon de l'agriculture par Emmanuel Macron pour début 2019. C'est dans cette attente que se tenait lundi soir la quatrième conférence départementale du foncier rural organisée à L'Oisellerie par la Safer. La question de la régulation a plutôt fait consensus parmi les intervenants présents, même si certains plaident pour plus de carotte et moins de bâton. L'enjeu est fort aussi pour des exploitants qui auront une petite retraite et qui comptent tirer un revenu substantiel de la vente de leurs terres. Mais le constat est partagé: en Charente comme ailleurs en France, les prix à l'hectare montent, le nombre d'exploitations chute, la taille des exploitations augmente.
Et le nombre d'exploitants sous statut sociétaire, dont les transactions échappent au contrôle de la Safer, grimpe. Autre sujet d'inquiétude: la montée en puissance du «travail à façon», où ce sont de grandes sociétés, prestataires de service, qui labourent, récoltent et sèment dans des champs de plus en plus grands. *«Le sujet du foncier devient crucial, parfois passionnel et les gens auraient tendance à essayer de passer par les trous de la raquette»*, observe Sylvie Massacré. Selon l'un des intervenants filmés de la soirée, le chercheur à l'Inra Laurent Piet, dans ce contexte, *«on atteint actuellement les limites de l'efficacité des outils de régulation»*. Même si en Charente, on conserve un équilibre entre les grandes, les moyennes et les petites surfaces *«grâce à une régulation plutôt amiable et pédagogique»*, souligne Sylvie Massacré. N'empêche. Dans le Cognaçais, où les prix à l'hectare explosent, c'est un modèle agricole qui est mis à mal. *«Jusqu'ici, avec 20 à 30 hectares, on pouvait vivre. Aujourd'hui, les surfaces augmentent,* a fait remarquer Jérôme Sourisseau, vice-président de Grand Cognac, maire de Bourg-Charente et lui-même viticulteur. *Il est important de conserver des exploitations à taille humaine: on en vient sinon à en perdre notre expertise.»*
Incitation fiscale, régulation des investisseurs étrangers, regard sur les transferts de parts de sociétés..., plusieurs pistes ont été évoquées pour permettre la possibilité de la transmission des exploitations et l'installation de jeunes agriculteurs et d'agriculteurs hors cadre familial. Reste à savoir où le curseur de la régulation peut être placé. *«Depuis 1992, on a une PAC* [Politique agricole commune, NDLR] *libéralisée*, a avancé Jean-Yves Restoux, président de Terra Lacta. *La question, c'est comment pourra-t-on être agriculteur, et donc chef d'entreprise, dans un pays très contraint mais dans un contexte de PAC libérale?»*
L'exécutif a promis de trancher en 2019. En attendant, une autre question, sous-jacente, continue de se poser: *«Qu'est-ce qu'être agriculteur aujourd'hui?»*
La problématique foncière rebat les cartes.

21 AVS réclament 200 000 € à 9 établissements scolaires

21 assistants de vie scolaire attaquent des établissements scolaires. Plus de 200 000 € réclamés sur plusieurs motifs. Jugement le 13 décembre.

Jean-Pierre Bellefaye, de SUD Éducation 16, a «construit» le dossier présenté aux prud'hommes. Photo F. B.

Frédéric BERG
f.berg@charentelibre.fr

D'un côté, Charlène, Magalie, Annita, Laétitia..., une vingtaine d'ex-auxiliaires de vie scolaire (AVS), des femmes et des hommes, de 30 à 62 ans, certains désormais retraités, un délégué syndical et un défenseur syndical pour porter leurs voix et leurs demandes: un total de près de 200 000 euros (de 3 000 à 80 000 euros, selon les cas), correspondant à des absences de visites médicales, une modulation abusive du temps de travail, des défauts de formation, une requalification de leur contrat de travail en CDI et des licenciements sans cause réelle et sérieuse.

De l'autre, un avocat spécialisé qui défend des établissements scolaires mais agit en réalité pour l'académie de Poitiers et l'Éducation nationale.

D'un côté, des femmes et des hommes qui ont accompagné pendant des années et au quotidien des enfants en situation de handicap dans des classes pour moins de 800 euros par mois. De l'autre, la loi, les circulaires et alinéas qui encadrent l'emploi des AVS en contrat unique d'insertion (CUI), des contrats de droit privé au sein de l'Éducation nationale.

Hier, le conseil de prud'hommes avait réservé sa matinée pour une audience entièrement consacrée au recours de ces ex-AVS qui attaquaient donc leurs ex-employeurs: lycées, collèges ou le lycée angoumoisin du Lisa qui gère ceux qui travaillent dans les écoles primaires.

«Un abus de l'employeur»

Vingt-quatre dossiers pour 21 demandeurs, 48 contrats de travail sur 9 établissements. C'est François Vasquez, défenseur syndical pour Solidaires, qui a plaidé la cause des AVS en s'appuyant sur le travail préparatoire de Jean-Pierre Bellefaye, de SUD Éducation 16. Le défenseur syndical a détaillé les demandes, pointant principalement de défaut de formation – pourtant prévue dans la circulaire d'emploi des CUI – et la *«modulation abusive»*, à savoir un temps de travail annualisé. *«Les AVS travaillaient 24 heures par semaine, payées 20 heures en raison des 16 semaines de fermeture des établissements. La justice l'a confirmé plusieurs fois: l'annualisation du temps de travail n'est pas autorisée pour ces contrats.»*

François Vasquez a conclu sa plaidoirie d'une charge sévère. *«Il y a un abus de l'employeur qui recrute des salariés à moindre coût, sans réellement se préoccuper de leur avenir professionnel. Un employeur qui ne modifie en rien ses pratiques malgré des condamnations multiples.»*

Me Matthias Weber, l'avocat de l'Éducation nationale, a invité le conseil de prud'hommes à individualiser chaque demande, chaque préjudice. *«On ne peut pas faire de raisonnement générique.»* Il a affirmé que l'académie de Poitiers avait suivi *«strictement»* la loi. *«C'est un combat idéologique et politique, mais on n'est pas là pour faire le procès de ces contrats mais pour évaluer une faute éventuelle et des préjudices.»* Concernant le temps de travail, il a assuré que la loi avait été modifiée en 2010 pour *«clarifier»* l'organisation du temps de travail des CUI.

Les ex-AVS ont écouté les plus de trois heures d'audience en silence. Jugement le 13 décembre.

Les élus de Magelis

réunis hier en comité syndical ont confirmé leur intention de redonner vie à l'immense friche située 40 boulevard Besson-Bey, face à la Charente. L'ex-société Vergnaud, naguère spécialisée dans l'import-export de tapis, textiles et chaises pourrait accueillir *«une ou des sociétés de l'image, peut-être un restaurant. Tout dépendra de l'opérateur qui reste à trouver»*, selon Frédéric Cros, le directeur de Magelis. Propriétaire du bâtiment, le Pôle image a voté hier une autorisation de paiement de 3 millions d'euros pour réhabiliter le site. 1 200 m² à réinvestir. Le projet devrait être connu au printemps prochain.

■ Il a la réputation d'être le plus animé de Cognac, loin devant les halles ■ Les mardis et les vendredis, le marché du Champ-de-Foire est effectivement un phénomène.

Champ-de-Foire: le sourire par-dessus le marché

Marc BALTZER
m.baltzer@charentelibre.fr

Ne parlons pas de bizutage, c'est exagéré. Disons plutôt qu'une plaisanterie de bienvenue accueille généralement les petits nouveaux du marché du Champ-de-Foire, qui se tient les mardis et vendredis matin sur la place du même nom à Cognac.

> **Elles sont fraîches vos sardines? Euh... On les a depuis deux semaines mais on va essayer de vous les vendre quand même!**

Élise est venue avec ses amies Sabrina et Élodie, pour le café et pour l'ambiance. Photos M. B.

Les commerçants fraîchement installés, mais aussi les clients, s'ils engagent la conversation. *«Dites, elles sont fraîches, vos sardines?»*, ose ainsi Henri Gombeaud, 88 ans, qui redécouvre le marché depuis qu'il est venu vivre dans le quartier, voilà quelques années. *«Euh... On les a depuis deux semaines mais on va essayer de vous les vendre quand même»*, répond, pince-sans-rire, le poissonnier Sebastian Rodrigo, de Saintes, avant de se montrer aux petits soins. *«C'est l'esprit: c'est le marché le plus sympa que je connaisse*, décrypte l'un des blagueurs en chef, le fromager David Huard. *Entre commerçants on s'entend bien et les clients y sont très attachés.»*

Depuis cinq ans, David Huard vient d'Aumagne (17) avec son camion et avec sa vingtaine de collègues (la moitié seulement le mardi, où le marché est réduit), il se réunit à chaque fois autour d'un café avant d'attaquer.

L'endroit est devenu un champ de foire vers 1855, quand l'ancien y a été déplacé depuis la porte Saint-Martin.

«Les gens se garent facilement»

Le mardi, c'est celui du torréfacteur de Gensac-la-Pallue, Christophe Poceiro, qui a installé le petit rituel. *«Franchement, je ne m'attendais pas à cette ambiance: je me suis fait des amis, ici»*, sourit le bonhomme en servant des habituées. Car les clients aussi ont fait de son «truck» un sas de décontraction avant de faire les courses. *«On y est tous les mardis, même quand on n'achète rien»*, confirme Élise, venue avec ses amies Sabrina et Élodie. Pour le café, pour l'ambiance et malgré un cadre qui n'appelle pourtant pas à la pause contemplative.

Le marché du Champ-de-Foire se déroule sur un parking, au carrefour de deux rues passantes.

Et c'est paradoxalement, un grand avantage. *«Les gens se garent facilement, c'est très appréciable pour eux, et donc pour nous»*, sourit David Huard. Rien à voir avec les halles ou même Saint-Jacques, où le stationnement est la première course du client.

Un héritage historique, plus qu'autre chose. L'endroit est devenu un champ de foire vers 1855, quand l'ancien y a été déplacé depuis la porte Saint-Martin. Le quartier accueillait alors les travailleurs du cognac qui ne pouvaient se loger en ville. La mairie avait fini par l'aménager, y déplacer la foire et lui donner le nom de sa fonction. L'appellation est restée, l'esprit aussi, manifestement.

Animation
Du blé au pain, le boulanger dit tout

Mickaël Lemétayer propose une animation pour les enfants, demain sur la place d'Armes. Photo M. B.

Il y aura un mini-moulin à meule de pierre, des graines aux noms mystérieux et trois passionnés du pain artisanal. Demain samedi, Mickaël Lemétayer, boulanger sur la place d'Armes à Cognac, organise une journée de découverte de son métier à destination des enfants. Comme il le fait régulièrement avec les écoles de la ville, lors de petits stages auxquels il ne dit jamais non. Cette fois, il a invité ses fournisseurs, tous deux indépendants: Alain Dillot, céréalier bio dans la région de Barbezieux, et Yann Foricher, de Laruscade (33). À 11h puis à 14h, deux ateliers permettront aux bambins de tout connaître du processus, du grain (qu'ils pourront moudre) à la cuisson, en passant par la farine. *«À la fin, ou le lendemain, ils pourront récupérer le résultat de leur mouture»*, explique l'artisan. Ce sera gratuit, mais il est prudent de réserver en passant au magasin ce vendredi ou tôt demain. Car il n'y a qu'une trentaine de places, pour des raisons pratiques.

La tuile
Le coach de vie annule

Simon Douet, coach de vie, annule son spectacle prévu demain soir à La Salamandre de Cognac (lire *CL* d'hier) pour raisons de santé.

La saison 5 du Castel promet d'être palpitante

La ville de Châteaubernard a cousu un programme varié, de l'humour à la musique ou la danse. Avec un futur classique: la pièce «Djihad».

Mardi, l'adjointe au maire Dominique Petit a donné les trois coups de la cinquième saison du Castel à Châteaubernard, assistée de Michel Damy et Didier Gauthier, de la commission culture du conseil municipal.

Une saison placée sous le signe de la nouveauté, de la diversité et, souligne l'élue, *«de l'engagement»*. Cette année, ce dernier sera incarné par *«Djihad»*, une pièce créée à Bruxelles en 2014, où elle a connu un énorme succès, drôle et bouleversante à la fois.

«Djihad» a été écrit par l'ex-policier belge Ismaël Saïdi, qui traite avec humour le sujet de la radicalisation. La Belgique a déclaré la pièce d'utilité publique. Photo Xavier Cantat

Deux spectacles gratuits

«Nous recherchons des spectacles qui font réfléchir, sur des thèmes actuels, comme pour «Chatouilles» *ou* «Grisélidis». *Ce spectacle sera gratuit, non pas parce qu'il serait médiocre, mais au contraire parce qu'il est excellent. Nous voulons permettre au plus grand nombre d'y accéder»*. Gratuit aussi, les «Petites et grandes histoires de France» de Frédérick Gersal, Poitevin bien connu pour sa faconde.

La nouveauté, elle, viendra du théâtre et du cirque. La compagnie Le Roux proposera «The elephant in the room», qui mêle acrobaties et comédie, dans une ambiance évoquant les films des années 30. Le théâtre des Salinières proposera deux comédies: «Une famille modèle» et «Conseil de famille». Prélude, peut-être, à une collaboration régulière car *«il y a une demande pour du théâtre»*, glisse l'adjointe.

Théâtre encore avec «Le savetier de Thanjavur», conte oriental et familial où le fantastique se joint au théâtre d'ombres.

En matière de musique aussi, la diversité est de mise. Du rock de Trottoir d'en face au piano de l'Argentin José Gallardo, en passant par le Celte Alan Stivell.

Le Castel accueillera bien sûr ses partenaires habituels: le comité des fêtes pour une soirée d'humour et une autre de danses celtiques; les Castelbaladins et le théâtre des Borderies pour leurs comédies; Créascène avec deux comédies musicales mêlant pros et amateurs. Sans oublier les écoles de danse de Châteaubernard. Enfin, l'exposition «14-18» montrera, du 10 au 17 octobre, des objets de la Grande Guerre, avec la reconstitution d'une tranchée.

Pierre NAU

Dix-sept épisodes à enregistrer

- **28 septembre:** Le trottoir d'en face.
- **3 novembre:** Étoiles du rire.
- **16, 17, 18 novembre:** Ave César.
- **23 novembre:** Alan Stivell (celtique).
- **16 décembre:** Féerie de Noël (Créascène).
- **5 janvier.** Une famille modèle.
- **25 janvier:** Djihad.
- **6 février:** Petites et grandes histoires de France.
- **16 février:** Le savetier de Thanjavur.
- **23 février.** Avalon celtic dances.
- **15 mars:** Le technicien.
- **20 mars:** The elephant in the room.
- **29, 30, 31 mars:** Créascène se fait son cinéma.
- **20 avril:** Conseil de famille.
- **18 mai:** Petites cordes entre amis.
- **14, 15, 16 juin:** Danse (Simon).
- **21, 22 juin:** Danse (Zeman).

Réservations: lecastel.fr ou 05.45.32.76.81. Billetterie au Castel lundi et vendredi de 13h30 à 17h ou en ligne (lecastel.fr ou ticketnet).

Le feuilleton

La justice refuse d'expulser du restaurant du golf

Cuisiniers 1, golfeurs 0. Mercredi, le juge des référés d'Angoulême a refusé de donner satisfaction à l'association gestionnaire du golf du cognac, qui demandait l'expulsion du restaurant «Le 19», tenu par les gérants de l'Auberge de Condé.
Les deux parties sont en conflit depuis plus d'un an et se retrouveront au tribunal le 11 octobre, pour savoir si le contrat qui les lie est toujours valable. En attendant, le comité de direction a voulu faire expulser les restaurateurs au motif, notamment, qu'un contrat avait été signé avec l'Auberge de Condé. Et qu'ensuite, le restaurant ait changé de nom et d'organisation pour devenir «Le 19». «*Le juge a estimé que tant que la procédure pendante* [sur le fond, NDLR] *n'était pas prononcée, le contrat n'était pas annulé et que l'occupation de mes clients n'était pas illégale*», résume l'avocat de la défense, Patrick Hoepffner.
Prochain épisode le 11 octobre, donc.

Le conflit dure depuis plus d'un an.

Archives CL

L'image

Un écrin pour la Part des Anges

De toutes les maisons de cognac. 650 personnes ont participé, hier soir, à la 11e Part des Anges à Cognac. L'événement caritatif était accueilli cette année au sein des somptueux Chais Monnet. Après un apéritif dans la cour du cinq étoiles, les invités ont rejoint un chapiteau, installé sur le site pour la vente aux enchères. Et elles se sont envolées dès le départ. 13.000 euros pour le cognac d'exception de la maison Delamain, mis à prix à 5.000 euros. 16.000 euros pour le flacon de Courvoisier. Les ventes ont ponctué le repas concocté par les chefs des maisons, en collaboration avec Thierry Marx, le parrain de marque de cette édition (Photo Quentin Petit).

Cadeau fiscal à 300.000 retraités

Les retraités se sont mobilisés à plusieurs reprises ces derniers mois contre la hausse de la CSG. Un appel à manifester a été lancé pour le 3 octobre prochain. Photo archives AFP

■ Les petites retraites seront exemptées de la hausse de la CSG ■ Une manière pour l'exécutif de désamorcer la grogne des seniors ■ Auprès d'eux, la popularité de Macron est au plus bas.

Le Premier ministre a tenté hier de désamorcer la grogne croissante des seniors sur le pouvoir d'achat en promettant un geste fiscal pour 300.000 retraités, qui seront exemptés à partir de 2019 de la hausse de la CSG. Les retraités *«ne sont pas mal aimés, ils ne sont pas mal aimés du tout»*, a assuré Édouard Philippe sur France Inter, en défendant la politique budgétaire du gouvernement, et notamment la hausse de 1,7 point de CSG entrée en vigueur au 1er janvier 2018.

> **Le compte est loin d'être bon.**

Actuellement, 60% des retraités, soit 7,5 millions de personnes, sont concernés par la hausse de la CSG, destinée à compenser la suppression des cotisations salariales. Un niveau trop élevé aux yeux des associations de retraités, qui dénoncent un *«matraquage fiscal»*.
Face aux critiques, le Premier ministre avait annoncé en mars un geste pour les 100.000 retraités se trouvant juste au-dessus du revenu fiscal de référence, à savoir 14.404 euros pour une personne seule et 22.051 euros pour un couple.
Hier, le chef du gouvernement a précisé que cette *«mesure de correction»* concernerait finalement *«300.000 personnes»*, *«qui n'auront pas à payer cette augmentation de la CSG dans les années qui viennent»*. *«C'est un effort de 350 millions d'euros»*, a-t-il insisté.

«Variable d'ajustement»

Concrètement, il faudra être passé pendant deux ans d'affilée au-dessus du seuil pour être frappé par l'augmentation de la CSG. Ce qui signifie que les contribuables qui dépassent le seuil durant une seule année seront épargnés.
Cette décision intervient dans un contexte délicat pour le gouvernement, contraint de trouver des marges de manœuvre pour boucler son budget 2019 tout en prenant en compte des reproches des seniors sur le pouvoir d'achat. Selon L'Élysée, Emmanuel Macron lui-même est monté au créneau pour demander à son entourage d'*«arrêter d'emmerder les retraités»*.
Pour les principaux intéressés, le geste fiscal annoncé par l'exécutif ne suffit toutefois pas à mettre un terme au mécontentement. *«Le compte est loin d'être bon»*, a ainsi taclé le président de l'Union française des retraités, Christian Bourreau. Pour Michel Salingue, secrétaire général de la Fédération générale des retraités de la fonction publique (FGR-FP), les retraités sont devenus une *«variable d'ajustement»*. *«Qu'on passe de 100.000 à 300.000 retraités, c'est tant mieux pour les 200.000 personnes concernées. Mais la réalité, c'est que les retraités vont continuer de perdre du pouvoir d'achat»* en raison notamment du *«quasi-gel des pensions»*, a-t-il ajouté.
Le gouvernement a en effet décidé de limiter à 0,3% la revalorisation des pensions de retraites en 2019, alors que l'inflation devrait atteindre cette année-là 1,3% selon Bercy.

74% d'opinions défavorables

À la suite de cette décision, une journée de manifestation a été annoncée pour le 3 octobre.
Selon le baromètre Ipsos de septembre, la popularité d'Emmanuel Macron chez les retraités s'est effondrée ces derniers mois, avec 74% de personnes ayant une opinion défavorable ou très défavorable du président. *«Et évidemment c'est un électorat crucial pour les européennes»*, relève Chloé Morin, analyste chez Ipsos.

Certains congés maternité allongés

Les travailleuses indépendantes, cheffes d'entreprises et agricultrices pourront bénéficier en 2019 d'un congé maternité aussi long que celui des salariées, a annoncé hier le gouvernement, qui entend ainsi traduire en actes une promesse de campagne d'Emmanuel Macron. Les quelque 20.000 femmes concernées chaque année devront donc à l'avenir prendre au minimum huit semaines de congé maternité (contre un peu plus de six à l'heure actuelle) et pourront en prendre au maximum 16 (au lieu de presque 11). Cet alignement pourrait coûter environ 37M€ par an au budget de la Sécurité sociale, estime la députée (LREM) de l'Essonne Marie-Pierre Rixain.

Industrie du futur: des mesures pour les PME

Le Premier ministre Édouard Philippe a annoncé hier plusieurs mesures visant à accélérer la transformation numérique de l'industrie. En particulier, un dispositif dit de suramortissement, déjà activé de 2015 à 2017, qui consiste en un avantage fiscal exceptionnel permettant de déduire du résultat imposable jusqu'à 40% du prix de revient d'un bien d'équipement nouvellement acquis. Les investissements éligibles seront toutefois limités à la robotique et à la transformation numérique (imprimantes 3D, logiciels de gestion de la production, capteurs connectés…), pour combler un *«retard»* d'équipement des PME.
Une autre mesure attendue a été confirmée: seuls les profits tirés d'innovations protégées par le droit d'auteur et ayant été conçues et développées en France pourront désormais bénéficier de ce régime fiscal attractif, au taux réduit à 15%, qui sera étendu aux recettes tirées de logiciels originaux protégés (licences d'exploitation).

Parité dans

Du bœuf caché dans les yaourts

Bœuf, volaille, insectes... l'ONG Foodwatch dénonce la présence de résidus issus d'animaux dans une douzaine d'aliments vendus en grande surface.

Foodwatch dévoile l'animal qui se cache dans vos aliments. L'ONG a dénoncé hier la présence, non mentionnée sur les étiquettes, de résidus issus d'animaux dans certains aliments vendus en grande surface. Une douzaine de produits est ainsi épinglée pour manque de transparence sur leur fabrication, les industriels préférant *«jouer la carte de l'opacité»*, estime l'association qui s'en prend aux *«trop nombreuses arnaques sur l'étiquette»*.

Dans son viseur, l'ONG s'en prend aux pommes rouges de variété Fuji, qui contiennent de la résine d'insectes (shellac) ou encore au Comté AOP au lait cru bio vendu par Système U, pour lequel l'association signale la présence de présure, un coagulant du lait d'origine animale - issue de l'estomac du veau.

Une douzaine de produits est épinglée pour manque de transparence. Photo AFP

Certifiés «conformes»

La plupart des industriels pointés du doigt par Foodwatch - Nestlé, Orangina, Yoplait (Sodiaal), Cémoi, Haribo, Bonduelle, Unilever, Carrefour - se sont défendus de toute pratique illégale. Dans la majorité des échanges écrits, les fabricants confirment la présence de ces ingrédients et tous assurent que les ingrédients utilisés sont conformes à la réglementation sur la sécurité alimentaire.

De plus, une partie des marques épinglées indiquent clairement sur l'emballage la présence de produits d'origine animale. C'est le cas par exemple des flageolets de Cassegrain (Bonduelle) qui affichent «bouillon de volaille» dans la liste des ingrédients et des «Viennois» au chocolat de Lactalis Nestlé où la mention «gélatine porcine» est renseignée sur l'étiquetage.

La division «Valorisation et Transfert» du marché de Rungis souligne que le shellac (E904 sur l'étiquette), cire d'enrobage pointée du doigt par l'association, s'inscrit dans la *«norme de commercialisation spécifique pomme»*. Cette cire, d'origine naturelle, est fréquemment utilisée dans le traitement post-récolte de certaines variétés de pommes comme la Fuji évoquée dans le communiqué, et il n'est pas obligatoire de mentionner son utilisation sur les emballages, souligne encore Rungis.

Plus généralement, les «auxiliaires technologiques» à base de viande animale (insecte, porc, bœuf) utilisés lors du processus de transformation *«ne doivent pas obligatoirement être renseignés sur l'étiquette»*, reconnaît l'ONG dans un communiqué, mais elle estime que cela ne rend pas *«légitime»* leur dissimulation dans l'étiquetage des produits. En effet, la réglementation européenne portant sur les additifs alimentaires n'impose, par exemple, pas la déclaration de l'origine biologique (végétale ou animale) des additifs sur les emballages.

Le ministre de l'Agriculture Stéphane Travert a réagi en mettant en avant l'importance du rôle du Conseil national de l'alimentation sur l'évolution de l'étiquetage des produits industriels.

Yoplait va retirer sa gélatine bovine

Épinglé par l'ONG pour la présence de gélatine d'origine bovine dans ses yaourts «Panier de Yoplait 0%», le groupe a répliqué en mettant en avant la très faible teneur et a annoncé dans un communiqué que la gélatine serait *«définitivement retirée de la recette en 2019»*. *«Dans une démarche d'amélioration continue pour satisfaire les attentes de nos consommateurs, nous retravaillons régulièrement nos recettes pour les rendre plus simples et naturelles»*, explique un communiqué. Reste à savoir si l'ingrédient va être purement supprimé ou s'il sera remplacé par un autre additif.

InOui, TGV haut de gamme, rejoint Ouigo, version low-cost

La SNCF a lancé officiellement hier la marque inOui, consacrant la montée en gamme de ses TGV classiques.
Testée sur l'axe Paris-Bordeaux-Toulouse depuis le prolongement de l'axe Atlantique jusqu'à Bordeaux en juillet 2017, l'offre inOui est étendue depuis hier de Paris à Lyon et de Paris à Strasbourg, Metz et Nancy, avant un déploiement à partir de décembre sur Paris-Marseille et Paris-Lille. Les autres relations deviendront elles aussi inOui d'ici à 2020, et la marque TGV aura alors disparu.
«Cette fois, c'est vraiment un lancement national de TGV inOui», a indiqué Rachel Picard, la directrice générale de Voyages SNCF. Il s'agit pour le marketing SNCF du troisième volet de la «Oui Stratégie» après le lancement du service à bas coûts Ouigo il y a cinq ans et la transformation du site voyages-sncf.com en oui.sncf.
La responsable évoque *«des investissements sans précédent»* dans le matériel. Avant l'arrivée des 100 rames du «TGV du Futur» commandées à Alstom pour près de 3 milliards d'euros, la SNCF a dépensé 1,5 milliard dans l'achat de 55 rames neuves lancées l'an dernier sur l'axe Atlantique, et a entrepris de remettre à neuf d'ici à 2020, pour 1 milliard supplémentaire, 224 rames plus anciennes. Quarante-trois ont déjà été rénovées.
«C'est le triptyque confort + wifi + qualité de service qui labellise le service inOui», a indiqué Rachel Picard. Photo AFP

Parcoursup à l'heure du bilan

La procédure Parcoursup s'achève aujourd'hui. Les chiffres définitifs seront annoncés mardi. Mais détracteurs et défenseurs en tirent déjà des bilans diamétralement opposés.
Au 5 septembre, *«nous avons 63% d'affectations définitives avec Parcoursup, alors que nous avions 61% dès le premier jour des résultats d'APB»*, s'agace Hervé Christofol, secrétaire général du Snesup-FSU, opposé à Parcoursup, qui selon lui introduit de la sélection à l'entrée en fac.
Pour Jimmy Losfeld, président de la Fage, premier syndicat étudiant, qui a soutenu la loi, les chiffres prouvent *«une amélioration»* du système d'affectation des jeunes dans l'enseignement supérieur, par rapport au dispositif APB. Il cite les 583.000 jeunes qui avaient accepté une proposition au 5 septembre, contre 540.000 il y a un an à la même époque, et rappelle les 31.000 places supplémentaires dans l'enseignement supérieur promises par Frédérique Vidal.
Parcoursup devrait de toute façon connaître des ajustements pour l'an prochain.
Frédérique Vidal a exclu un retour à la hiérarchisation des vœux par les candidats en début de procédure, comme c'était le cas avec APB. Mais elle a dit *«réfléchir»* à l'introduction d'une forme de classement, a posteriori.
Le jeune pourrait classer les propositions qu'il reçoit. Il devait déjà choisir, cette année, entre deux «oui» mais on peut imaginer qu'il doive classer les réponses où il figure en liste d'attente. Autre possibilité: un classement des vœux par les jeunes lorsqu'ils passent sur la phase complémentaire, faute d'avoir trouvé une affectation sur la phase principale.
Le SNPDEN, premier syndicat des chefs d'établissement, réclame *«un ajustement du calendrier»*:certains lycées ne connaissaient pas encore la liste définitive des élèves de classes prépa et de BTS à quelques jours de la rentrée. Autre problème, la difficulté pour un étudiant de trouver un logement fin août ou en septembre lorsqu'il reçoit enfin son affectation.

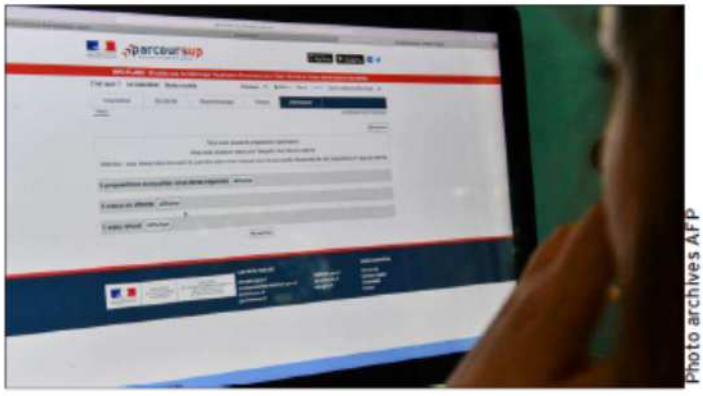

Photo archives AFP

Pluie faible, puis des éclaircies.

Retour des éclaircies l'après-midi par le Nord, gagnant jusqu'à la Haute-Saintonge en soirée. Le vent tourne au Nord-Ouest modéré.

	Royan	Cognac	Angoulême	Confolens
Samedi	10° 22°	11° 23°	8° 23°	9° 23°
Dimanche	13° 25°	14° 27°	11° 26°	11° 27°
Lundi	10° 19°	11° 19°	9° 19°	9° 18°
Mardi	8° 20°	8° 20°	6° 20°	6° 19°
Mercredi	8° 24°	8° 24°	6° 24°	7° 22°
Jeudi	10° 25°	10° 26°	8° 26°	8° 25°

Brexit, l'obstacle irlandais

SOMMET DE SALZBOURG Les Vingt-Sept veulent que Theresa May revoit sa copie sur l'économie et le cas de l'Irlande

CHRISTOPHE LUCET
c.lucet@sudouest.fr

« L'heure de vérité sur la négociation du Brexit est arrivée. » Emmanuel Macron s'est voulu très clair, hier, devant Theresa May. La dirigeante britannique en convient mais le sommet informel de Salzbourg, qui s'est achevé hier soir sans elle, n'a pas permis de régler les deux points durs qui empêchent un accord solide sur la sortie du Royaume-Uni : la relation économique et le rétablissement de la frontière avec l'UE en Irlande. Or le temps presse : tout doit être conclu, signé et avalisé avant le 29 mars 2019. Un délai si court que le président du Conseil de l'Union, Donald Tusk, propose un sommet « spécial Brexit » à la mi-novembre pour arracher un accord.

D'ici là, May et les Vingt-Sept se reverront en octobre, à Bruxelles. Pour un compromis ? « Les propositions de Londres ne sont pas acceptables en l'état car elles ne sont pas respectueuses du marché unique », a pointé le président français. Il fait référence au « plan de Chequers » dans lequel Theresa May propose un lien commercial étroit avec l'UE basé sur une zone de libre-échange des biens. « Ce cadre économique ne fonctionnera pas car il saperait les fondements du marché intérieur », rétorque Donald Tusk. Les Européens sont en effet tous décidés à maintenir le lien crucial entre circulation des biens et des personnes.

Le débat s'est cristallisé sur l'Irlande où le Brexit impose de rétablir d'une façon ou l'autre une frontière entre la République d'Irlande et l'Ulster, partie du Royaume-Uni. Londres est d'accord pour exclure le retour d'une frontière physique entre Irlandais, abolie en 1998 par les Accords du Vendredi saint.

Le risque d'un « no deal »

Mais comment organiser les contrôles douaniers post-Brexit ? Les Européens proposent de garder l'Ulster dans l'union douanière mais May refuse car cela voudrait dire séparer l'île de la Grande-Bretagne ; or les alternatives avancées à Londres sont jugées impraticables par le négociateur européen Michel Barnier.

Conciliante, la dirigeante britannique a annoncé qu'elle reviendrait avec d'autres propositions et dit croire « à la volonté d'arriver à un accord ». Mais elle demande aux Européens de faire, eux aussi, un effort, tout en prévenant que son pays se prépare à l'éventualité d'un « no deal », absence d'accord qui plongerait dans le brouillard les deux côtés de la Manche. « On peut encore faire preuve de créativité pour trouver des solutions pratiques, satisfaisantes et solides », a tempéré Angela Merkel. « À condition de maintenir la cohérence du marché unique », a précisé Emmanuel Macron.

« Pas de nouveau référendum »

Plus de deux ans après le référendum de juin 2016, les conditions du départ des Britanniques sont toujours floues. Et l'idée d'une nouvelle consultation trotte dans la tête de certains leaders européens. « Il y a un point de vue presqu'unanime selon lequel nous aimerions que le presqu'impossible se produise », a déclaré hier Joseph Muscat. Le Premier ministre de Malte prend-il ses désirs pour des réalités ? Un autre dirigeant, le Tchèque Andrej Babis, qui se dit « très mécontent que le Royaume-Uni parte », a fait chorus avec son collègue maltais. Mais Theresa May s'est chargée elle-même de doucher leur enthousiasme : « Il n'y aura pas de second référendum, le peuple a rendu son verdict et je le mettrai en œuvre ».

L'éventualité d'un second référendum sur le Brexit est en effet très faible même si un influent mouvement britannique pro-UE, relayé par les anciens Premiers ministres Tony Blair et John Major, et par le maire de Londres Sadiq Khan en a fait son étendard. Mais l'évolution des esprits en Grande-Bretagne devrait logiquement écarter l'éventualité du « saut de la falaise » en cas d'échec des négociations avec l'UE. Et donc permettre un accord.

Pour Emmanuel Macron, les propositions de Theresa May sont « inacceptables en l'état ». PH. MAXPPP

Migrations : un surplace apaisé

Les Européens font du surplace sur les migrations mais au moins, ne se sont pas écharpés sur ce sujet délicat entre tous. « La discussion a été bien plus apaisée et ouverte qu'en juin », s'est félicité hier Emmanuel Macron, précisant qu'il discutait avec Viktor Orban « pour dépasser les conflits et trouver des compromis ». Le Premier ministre hongrois, qui s'était élevé à la veille du sommet contre la perspective de voir les douaniers européens de Frontex suppléer les siens à la frontière hongroise, a baissé d'un ton tout en regrettant que les choses n'aillent pas plus vite sur le renforcement des frontières de l'Union et le retour des migrants inéligibles au droit d'asile. Seule vraie nouveauté, les Vingt-Sept sont décidés à négocier avec l'Égypte pour parvenir à un accord comparable à ceux signés avec la Turquie et la Libye afin de limiter les départs clandestins de migrants. L'Égypte est déjà considérée comme un partenaire « efficace ». Et les Européens envisagent aussi de nouer de tels accords avec les pays du Maghreb.

Retraités : Philippe lâche du lest

POLITIQUE Dès 2019, 300 000 foyers de retraités ne subiront plus la hausse de la CSG. Une réponse à leur colère

JEFFERSON DESPORT
J. desport@sudouest.fr

Le message d'Emmanuel Macron semble donc avoir été entendu. Alors qu'il y a quelques jours, en réponse à une proposition de Christophe Castaner de taxer davantage les droits de succession, le chef de l'État a demandé à ses troupes « d'arrêter d'emmerder les retraités », Edouard Philippe a commencé, hier matin, à mettre en pratique cette injonction toute jupitérienne.

Au micro de France Inter, le Premier ministre a en effet annoncé un geste fiscal en leur faveur. Preuve que leur colère grandissante a été entendue. Et, entre les lignes, qu'elle ne pouvait surtout plus être ignorée. Sous peine d'accentuer une fracture déjà sévère. Ce qui, à la lueur des élections qui s'annoncent – les européennes en 2019, puis les municipales en 2020 – et des sondages en berne, reviendrait à craquer une allumette dans une boutique d'explosifs…

De fait, depuis janvier et la hausse de 1,7 point de la CSG sur les pensions, les retraités comptent parmi les premiers contributeurs du macronisme. Leur effort étant destiné, comme on le sait, à compenser la suppression des cotisations chômage et maladie pour les salariés du privé. Un choix qu'a de nouveau défendu Edouard Philippe, hier : « Nous voulons que le travail paye. Nous voulons que ceux qui aujourd'hui payent les pensions puissent bénéficier de leur effort accru. »

Double peine

Or, si Emmanuel Macron avait annoncé la couleur durant sa campagne, les retraités ont appris début septembre, que non content d'avoir vu leur pouvoir d'achat diminuer, leurs retraites seraient en plus désindexées de l'inflation dès janvier 2019. Dit autrement, leur revalorisation de 0,3 % ne compensera pas celle des prix. Soit la double peine pour les quelque 7,5 millions de retraités concernés par cette hausse de la CSG.

Le coup de pouce dévoilé hier matin doit donc se lire à l'aune de ce contexte : il y avait urgence à rectifier le tir. Et à diminuer la pression. Et ce d'autant plus que les annonces du plan Pauvreté et du plan pour l'hôpital, qui devaient amorcer et incarner le tournant social du chef de l'État, ont été parasitées, sinon éclipsées, par les derniers remous de l'affaire Benalla et l'annonce du départ programmé de Gérard Collomb… Concrètement, alors qu'en mars Édouard Philippe avait déjà fait un geste pour les 100 000 retraités se trouvant juste au-dessus du revenu fiscal de référence déclenchant la hausse de la CSG (1), hier matin, il a annoncé que cette « mesure de correction » concernerait finalement 300 000 foyers. Lesquels ne subiront donc pas cette augmentation. Cela suffira-t-il à rétablir la confiance entre l'exécutif et les retraités ? Rien n'est moins sûr.

Hier, Michel Salingue, le secrétaire général de la Fédération générale des retraités de la fonction publique a vivement répliqué : « Notre position ne change pas. Il y a un problème, de fond que l'annonce faite par Édouard Philippe ne règle en rien. » À ses yeux, les retraités sont devenus une « variable d'ajustement » du pouvoir : « Qu'on passe de 100 000 à 300 000 retraités, c'est tant mieux pour les 200 000 personnes concernées, observe-t-il. Mais la réalité, c'est que les retraités vont continuer de perdre du pouvoir d'achat ». Même amertume pour Christian Bourreau, le président de l'Union française des retraités : « Le compte est loin d'être bon. » Reste à savoir si les actifs se montreront, eux, plus indulgents…

> Emmanuel Macron a demandé à ses troupes « d'arrêter d'emmerder les retraités »

(1) 14 404 euros pour une personne seule et 22 051 euros pour un couple.

Au micro de France Inter hier, le Premier ministre a indiqué un coup de pouce supplémentaire en faveur des retraités. PHOTO AFP

HAUSSE DES CARBURANTS : « UN BON CHOIX »

Hier matin, Édouard Philippe est aussi revenu sur la hausse des prix des carburants. Alors qu'Elisabeth Borne, la ministre des Transports, a annoncé qu'elle allait se poursuivre en 2019 – + 7 centimes pour le gazole, plus 4 pour l'essence –, il l'a confirmée.

Deux raisons à cela : la hausse « des prix des matières premières », que « nous subissons », a-t-il précisé, et le choix du gouvernement : « C'est un bon choix », a-t-il insisté. Ajoutant : « Nous avons choisi de baisser l'impôt sur le travail et d'augmenter l'impôt sur la pollution ». S'il a reconnu être conscient des « difficultés » que cela pose », il a aussi rappelé les mesures prises pour « accompagner ceux qui subissent de plein fouet cette décision ». Soit le « chèque énergie » et la « prime à la conversion ».

Colère et satisfaction autour de la fiscalité agricole

AGRICULTURE Les annonces du gouvernement concernant la fiscalité agricole font pleurer un jour et sourire le lendemain. Mercredi soir, l'annonce par Édouard Philippe de la suppression du dispositif d'allégement des charges des employeurs de saisonniers au 1er janvier 2019, faisait bondir le monde agricole. La FNSEA promettait des manifestations pour contrer cette décision qui « représente un surcoût de 189 euros par mois et par salarié saisonnier » pour l'employeur. Hier, le même syndicat agricole s'est par ailleurs réjoui, des autres annonces sur la refonte fiscale agricole, saluant entre autres « la possibilité de constituer une épargne de précaution » pour faire face aux aléas climatiques ; la préservation de l'exonération des plus-values, et la mise en place de l'exonération de taxes locales des activités de diversification.

Les policiers basques veulent plus de moyens face à l'afflux de migrants

HENDAYE (64) Les représentants du syndicat SGP ont tenu une conférence de presse, hier, à Hendaye, afin de dénoncer le manque de moyens policiers attribués au Pays basque. Elle avait lieu sur le pont Saint-Jacques, qui relie l'Espagne à la France, et via lequel des centaines de migrants tentent chaque jour de passer la frontière. Depuis cet été, et alors que la route espagnole a supplanté le passage par l'Italie afin de rallier l'Europe, le phénomène migratoire s'est largement amplifié. À Irun, on parle d'une multiplication par dix, en deux mois, du nombre de migrants.

▶ sur sudouest.fr
Immobilier : les tarifs de l'assurance-emprunteur vont augmenter en 2019

21 auxiliaires de vie scolaire attaquent l'Éducation nationale

CHARENTE Hier, le conseil des prud'hommes de Charente se penchait sur le cas de 21 auxiliaires de vie scolaire de l'Éducation nationale, âgées de 30 à 61 ans, qui exerçaient dans différents collèges et lycées du département. Elles dénoncent une « annualisation abusive » de leurs temps de travail. Concrètement, ces salariées sont employées et rémunérées avec des contrats uniques d'insertion de 20 heures hebdomadaires. En revanche, elles indiquent travailler 24 heures par semaine, pour compenser la fermeture des établissements scolaires durant l'été.
Le défenseur syndical qui portait la parole de ces salariés a sollicité des dommages et intérêts allant de 3 000 à 80 000 euros en fonction des situations particulières. Le délibéré sera rendu le 13 décembre.

LA 11e PART DES ANGES À COGNAC. Hier en début de soirée, les 700 invités de la plus grande vente de charité de cognacs au monde ont découvert les 22 bouteilles et carafes offertes par les négociants et les viticulteurs. Les enchères devaient se terminer fort tard. Récit de la soirée de gala dans notre édition de demain. PHOTO LOÏC DEQUIER

« Un homme de confiance et de terrain »

GENDARMERIE Le capitaine Xavier Debacq, nouveau patron des gendarmes, a été investi hier

Cérémonie de prise de commandement hier pour le capitaine Debacq, aux côtés du colonel Laurent Geoffroy. PHOTO LOÏC DECQUIER

Nouveau patron sur le terrain depuis juillet, le capitaine Xavier Debacq, 48 ans, a été officiellement investi hier au cours d'une cérémonie de commandement, précédée de cinq remises de médailles, dans la caserne Levasseur, à Angoulême.

Le colonel Laurent Geoffroy s'est dit « très content de récupérer dans la compagnie d'Angoulême un homme de confiance et de terrain ». Il a également partagé le témoignage élogieux du commandant de l'école des officiers de la gendarmerie nationale sur le capitaine Debacq qui y a été instructeur durant cinq ans. Il est question de « ses qualités humaines et pédagogiques », ainsi que de « son altruisme résolument tourné vers l'intérêt général ».

« Le contact, c'est mon dada », a reconnu après la cérémonie le capitaine Debacq, dont la carrière a débuté dans une unité de sécurité civile puis dans le civil. « Je demande à mes équipes de descendre des véhicules, d'aller vers les gens, ça brise la glace », témoigne le nouveau commandant. Il a sous ses ordres 119 hommes répartis dans deux brigades autonomes (Angoulême et Hiersac), une brigade de recherche, un peloton de surveillance et d'intervention et trois communautés de brigades.

La croissance moins soutenue que prévu

ÉCONOMIE La Banque de France a presenté les résultats de son enquête réalisée auprès des entreprises du territoire

La Banque de France prend le pouls de l'économie du pays, mais aussi de la Région. Un millier d'entreprises de toute la Nouvelle-Aquitaine ont été sondées en juin. Et elles ont clairement nuancé l'optimisme affiché en début d'année. « Il y a eu un "trou d'air" qui semble aujourd'hui se résorber. De fait, les chefs d'entreprises confirment la poursuite de la croissance de l'activité, des embauches et des investissements mais ils nuancent son rythme », constate Hugues Roux, directeur de l'antenne charentaise de la Banque de France.

Hugues Roux, de la Banque de France. PHOTO MARIE FAUVEL

Services marchands

« Un secteur se distingue particulièrement en Nouvelle-Aquitaine, celui des services marchands, avec des prévisions qui révisent à la hausse les anticipations de début d'année, +5,5 % contre +2,9 % il y a neuf mois. Les services liés au domaine informatique, de la prestation aux activités de conseil, bénéficient particulièrement de cette hausse, avec des projections d'activité plus forte. »

Selon la Banque de France, dans la construction, les prévisions d'activité pour 2018 demeurent orientées à la hausse et supérieures à celles formulées en début d'année. En dépit de certaines inquiétudes, ce sont les entreprises du second œuvre et des travaux publics qui révisent positivement leurs perspectives de production. Pour l'emploi, la hausse des effectifs est toujours envisagée mais elle pourrait être moins nette que prévu avec une révision des embauches à la baisse.

C'est finalement dans l'industrie où les prévisions optimistes du début d'année sont vraiment atténuées. « Les anticipations des fabricants d'équipements électriques, électroniques et d'autres machines enregistrent la révision la plus marquée : la production du premier semestre est bridée par des difficultés dans les approvisionnements de composants. »

L'Education nationale attaquée en justice

CHARENTE 24 heures payées 20, défaut de formation, discrimination présumée. 21 auxiliaires de vie scolaire attaquaient l'Éducation nationale aux prud'hommes. Délibéré le 13 décembre

ANTOINE BENEYTOU
angouleme@sudouest.fr

Dès 8 h 45, hier, la salle des pas perdus du palais de justice d'Angoulême était un peu plus bruyante qu'à l'accoutumée. La raison ? La tenue devant le conseil des prud'hommes d'un procès opposant 21 auxiliaires de vie scolaires (AVS) charentaises à l'Éducation nationale. Décryptage.

François Vasquez, le défenseur syndical avec Jean-Pierre Bellefaye, du syndicat Sud. En arrière-plan, à gauche, Me Matthias Weber qui défendait l'Éducation nationale. PHOTO LOÏC DEQUIER

1 Le contexte : un procès aux prud'hommes

Hier, 21 auxiliaires de vie scolaires de 30 à 61 ans ayant exercé dans les collèges Élisée-Mousnier (Cognac), Marguerite-de-Valois, Jules-Verne, Jules-Michelet (Angoulême), Noël-Noël (Confolens) ou encore au lycée Charles-Coulomb (Angoulême) attaquaient l'Éducation nationale devant le conseil des prud'hommes. Au cours de ces dernières années, ces personnels étaient employés dans des établissements scolaires sous contrat unique d'insertion. Une mesure visant à faciliter l'embauche des personnes ayant des difficultés à trouver un emploi et étant au chômage depuis un certain temps. Ces AVS accompagnent les élèves au quotidien, notamment ceux en situation de handicap.

2 Que reprochent-ils à l'Éducation nationale ?

Les auxiliaires reprochent à l'Éducation nationale d'avoir procédé à une « annualisation abusive ». Concrètement, ces salariés étaient embauchés et rémunérés sur des contrats de 20 heures hebdomadaires. Mais elles travaillaient en réalité 24 heures, pour compenser la fermeture des établissements durant les vacances scolaires (période durant laquelle ils étaient payés 20 heures par semaine). « La pratique qui impose une semaine de 24 heures payée 20 pour compenser la fermeture pendant les vacances est une pratique illégale », a martelé François Vasquez, le défenseur syndical de Sud Solidaires, qui portait la parole des AVS. Il rappelle que « l'annualisation est interdite pour ce type de contrats ». Ce dernier ajoute qu'avec 24 heures hebdomadaires, il était plus difficile pour les AVS de compléter leurs revenus avec une activité annexe. « Alors qu'elles ne gagnaient que 600 euros bruts. Il n'y a aucune trace de paiement d'heures complémentaires. On est presque sur du travail dissimulé… »

Parmi les autres griefs : le défaut de formation proposé par l'Éducation nationale, que ce soit pour acquérir des compétences nouvelles ou s'adapter au poste d'AVS.

Conclusion pour François Vasquez : « Il y a un abus de l'employeur qui recrute des salariés à moindre coût sans réellement se préoccuper de leur avenir. » Enfin, pour quatre AVS, le conseil des prud'hommes devra se pencher sur une « présomption de discrimination ». Quatre salariées n'ont en effet pas été prolongées, sans justifications. François Vasquez soupçonne que ce soit à cause de leur engagement syndical et de leur combat dans cette procédure devant les prud'hommes. Pour les 21 AVS, des dommages et intérêts allant de 3 000 à 80 000 euros en fonction des cas ont été sollicités.

3 Comment se défend l'Éducation nationale ?

Des accusations battues en brèche par Me Matthias Weber qui défendait l'Éducation nationale. Sur l'annualisation abusive, d'abord, l'avocat a abattu une carte importante. À savoir, un alinéa d'un article du code du travail : « Lorsque le contrat de travail, associé à l'attribution d'une aide à l'insertion professionnelle accordée au titre d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi, a été conclu pour une durée déterminée avec une personne de droit public, la durée hebdomadaire du travail peut varier sur tout ou partie de la période couverte par le contrat, sans être supérieure à la durée légale hebdomadaire. Cette variation est sans incidence sur le calcul de la rémunération due au salarié. » Ce qui fait dire à ce spécialiste du droit du travail : « C'est un dossier simplissime, il n'y a pas d'esclavagisme, pas d'abus. Le texte de loi est limpide. » Il a ainsi demandé au conseil des prud'hommes de débouter les salariés de leurs demandes. Pour lui, ce genre de procédure « va conduire l'Éducation nationale à ne plus payer les congés d'étés et à faire des contrats sur neuf ou dix mois ».

Sur l'aspect du défaut de formation, Me Weber a ici estimé que les salariés n'avaient pas fait toutes les démarches afin d'en solliciter une. « Ils ne réussissent pas à prouver qu'ils ont eu un projet de formation. C'est ce que j'appelle venir les mains dans les poches devant les prud'hommes… »

Le jugement sera mis à disposition le 13 décembre.

SOLIDARITÉS

Augmentation de la prime d'activité

La prime d'activité, qui doit connaître une augmentation progressive à partir d'octobre, remplace le RSA activité et la prime pour l'emploi. Les travailleurs de 18 ans ou plus, les étudiants salariés et apprentis, et les non-salariés peuvent en bénéficier : renseignements par le biais d'un téléservice ou auprès de la Caisse d'allocations familiales. PHOTO ARCHIVES « SO »

Le restaurant du golf gagne la première manche

JUSTICE Le comité directeur de l'association a été débouté de sa demande d'expulsion. Les opposants au comité directeur exigent la tenue rapide d'une assemblée générale

PHILIPPE MÉNARD
p.menard@sudouest.fr

Voilà des mois, pour ne pas dire plus, que ça swingue au golf du cognac. L'association, qui gère le site par délégation de service public, est en conflit avec les gérants du restaurant « Le 19 », hébergé sur le site de Saint-Brice. Le calendrier s'accélère.

1 La justice refuse l'expulsion des restaurateurs

L'affaire avait été plaidée le 5 septembre devant le tribunal des référés. L'association demandait l'expulsion du restaurant « Le 19 », qui exerçait selon elle sans contrat valable depuis le 30 juin (« Sud Ouest » du 31 août).

L'urgence de la procédure était justifiée par le recrutement d'un couple, qui attend toujours, sans revenus, de prendre le relais aux fourneaux.

Dans son délibéré, qui vient de tomber, la justice déboute l'association. Elle s'en tient à un raisonnement « très juridique », relève Me Patrick Hoepffer, l'avocat des restaurateurs, également propriétaires de L'Auberge de Condé, à Bassac. Le juge « a considéré qu'il y avait eu des discussions entre l'association et L'Auberge de Condé pour que celle-ci soit remplacée en cours de contrat par une autre entité, "Le 19". Les discussions n'ont pas abouti, mais elles ont existé », explique Me Hoepffner. Cela suffit à ne pas rendre « illicite » l'occupation.

« La première manche est gagnée par le restaurant "Le 19" », résume l'avocat. La décision ne préjuge en rien de l'issue finale du litige entre l'association et L'Auberge de Condé. Elle sera plaidée sur le fond le 11 octobre.

Depuis 2015, le restaurant est géré par les propriétaires de L'Auberge de Condé. ARCHIVES PH. M.

2 Une pétition pour exiger une assemblée générale

Le mandat de trois ans du comité directeur prend fin cette année. Une liste concurrente s'est fait connaître fin août (« Sud Ouest » du 25 août). Critique sur la stratégie menée, elle réclame la tenue de l'assemblée générale élective. Selon les statuts, elle aurait dû se tenir dans les six mois après la clôture des comptes, soit avant le 30 juin, affirme Marie-France Wittmann, qui mène la fronde. « Est-ce que l'on va approuver le bilan et les comptes 2017 en 2019 ? », ironise-t-elle.

Les mêmes statuts indiqueraient que l'assemblée générale doit être convoquée si un tiers des adhérents le réclament. Le 11 septembre, Marie-France Wittmann a envoyé un courrier paraphé de 146 signatures, exigeant une réunion avant la fin du mois de septembre. « Est-ce que cela représente vraiment le tiers des voix ? Il faut que l'on regarde avec notre avocat », s'interroge un des vice-présidents, Jean-Claude Provost. Selon lui, les statuts indiquent que le comité directeur « peut » et non « doit » convoquer l'assemblée générale. Les dirigeants semblent s'en tenir à leur ligne, attendre le 11 octobre et le passage au tribunal avant de réunir les adhérents. Ce qui pourrait générer une autre bataille juridique.

3 Une réunion révélatrice des fortes tensions

Le comité directeur a convié les adhérents à une « réunion d'information » le 13 septembre. « Cela ne s'est pas mal passé. Enfin la majorité silencieuse a compris le problème qui nous oppose au restaurant. Cela nous a un peu réconforté ; il y a eu une prise de conscience », en retient Jean-Claude Provost. Le sentiment n'est pas du tout le même du côté des « opposants », minoritaires ce soir-là. L'un évoque « une réunion à visée électoraliste », estimant que le comité directeur a asséné « ses vérités, sans contradiction ». Il aurait été reproché à Marie-France Wittmann d'avoir apporté son soutien aux restaurateurs actuels. Ce à quoi elle aurait répété ce qu'elle avait dit à « Sud Ouest » : l'affaire est dans les mains de la justice ; si son équipe est élue, elle verra alors ce qu'il en est.

Quid du couple qui attend depuis juillet de prendre le restaurant, a interrogé un participant. Le comité directeur a envisagé le versement d'indemnités s'il perd son combat judiciaire.

« On ne leur devra pas grand-chose », aurait indiqué le président, Serge Martageix.

Tenue correcte exigée

CAMPUS DES MÉTIERS Les nouveautés, cette année, tiennent beaucoup sur la forme. Avec, en toile de fond, la volonté d'excellence

DIDIER FAUCARD
d.faucard@sudouest.fr

L'esthétique, une des formations enseignées. PHOTO ARCHIVES A. LACAUD

Deuxième rentrée dans les locaux de la rue du Repos pour le Campus des métiers. « De fait, en raison de notre fonctionnement particulier, nous avons trois semaines de rentrée », indique Nathalie Gabeaud, la responsable du Campus. Lundi, ce sont les élèves des premières années qui ont été accueillis. Le temps de découvrir l'établissement et d'y prendre leurs repères. « Cette année, nous avons 251 apprentis, soit une hausse de 6 % par rapport à l'an passé », se félicite la directrice. Coiffure, esthétique, vente (non alimentaire) et tonnellerie, il n'y a pas de révolution au niveau des formations.

Les nouveautés, c'est ailleurs qu'il faut aller les chercher. « Comme dans les collèges et les lycées, nous avons décidé d'interdire les portables en classe », informe Nathalie Gabeaud. De même, un « dress code » a été instauré. « Il n'est pas question d'uniforme mais que les jeunes viennent au Campus dans des tenues correctes ». Exit donc, par exemple, les jeans troués ou les jupes vraiment mini. « Nous recevons de plus en plus régulièrement des employeurs sur le Campus et nous avons eu des remarques dans ce sens. Les élèves, ici, représentent les valeurs de l'artisanat ainsi que leur employeur. Quand ils sont dans l'entreprise, est-ce qu'ils songeraient à venir négligés ? Ce doit être pareil ici. »

Au plus près de la profession

Côté pédagogique, les élèves vont passer cette année des tests d'évaluation avant de déterminer dans quel domaine, un soutien individuel est nécessaire. Pour relier encore plus directement l'enseignement du Campus à la profession, les élèves vont être amenés à travailler en ateliers, « qui fonctionneront comme une entreprise. Chacun occupera la place qu'il tient lorsqu'il est chez son employeur », résume Nathalie Gabeaud.

En dehors des horaires scolaires, des clubs (sportifs, artistiques) seront créés : « Là, l'idée est de créer des activités communes, de les amener à travailler en équipe. Le résultat sera présenté lors de la journée de fin d'année. » Le Campus souhaite aussi pousser les meilleurs éléments vers l'excellence, en les incitant à se préparer à des concours comme les Olympiades des métiers où les Cognaçais avaient décroché trois médailles, dont le titre de Jessica Debong (esthétique) lors du championnat régional. La jeune fille disputera le championnat de France en novembre, à Caen (Calvados).

À noter, enfin, que le poste de conseillère en insertion, un temps menacé du fait du retrait de l'aide de la Région, a été maintenu, « grâce à l'implication de la Chambre des métiers ». Ce poste important pour le soutien et le conseil apportés aux jeunes au niveau financier, social ou familial sera tenu par Isabelle Landreau.

LOUZAC-SAINT-ANDRÉ

Sujets variés pour le conseil de rentrée

Mardi, la réunion du Conseil municipal fut très variée. À l'ordre du jour, le classement des chemins communaux par le Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR) en chemins de randonnée. Il fut d'abord question du sentier des Borderies qui prend son départ à l'église Saint-Martin pour passer par chez Tatin, le Poteau, Malabrit, la Templerie, Saint-André, puis s'en va faire une incursion en Charente-Maritime pour revenir chez les Rois pour retourner vers l'église de Louzac.

Le maire Lilian Jousson propose d'inscrire certains chemins au PDIPR afin de les protéger et de leur donner une valeur juridique au niveau départemental. Il fait remarquer que 48 chemins ruraux figurent au cadastre et 5 n'existent plus. Le fait d'être inscrits au PDIPR nécessite leur entretien. La décision est reportée dans l'attente de connaître ce qu'implique la phrase « la commune se chargera de leur entretien ».

Le maire fait remarquer que, depuis quelques années, la commune utilise la gestion différenciée (en matière d'espaces verts). Il est suggéré de poser des panneaux d'information pour le public, idem pour le cimetière.

Le sentier des Borderies réserve de belles surprises.

PHOTO C.-C. G.

Conflits de stationnement

Yannick Delvoye fait état de conflits pour du stationnement dans le lotissement de chez Tatin. Il ajoute que dans le cas d'intervention de véhicules de secours, il serait impossible d'accéder aux habitations. L'élu suggère une réunion sur le terrain avec les personnes concernées afin de trouver une solution à ce problème susceptible de dégénérer. Le maire propose de se rendre sur place et d'étudier par exemple une signalétique qui pourrait mettre tout le monde d'accord.

La ligne de trésorerie est renouvelée non pas pour 45 000 € mais seulement 30 000 € auprès du Crédit agricole dont le taux est plus avantageux.

Qu'il s'agisse du transport scolaire, des locations de salles, des photocopies, etc. chaque acte nécessite un régisseur et un régisseur remplaçant pour percevoir les sommes réglées. Laurence Chamare est régisseur titulaire, Nicole Clément est proposée pour occuper le poste de régisseur suppléant ; proposition validée par le Conseil. Le Campus des métiers et de l'artisanat de Cognac sollicite la location de la grande salle du 8 octobre au 12 avril, deux matinées/semaine. Accord du conseil.

Colette-Christiane Guné

SAINT-BRICE

Encore une mission réussie pour la Clé de voûte

Jean-Claude Tessendier, Véronique Marendat, Jérôme Sourisseau et Martine Bouillon. PHOTO C.-C. G.

Vendredi dernier, à l'invitation de Jérôme Sourisseau, président de Grand-Cognac, Véronique Marendat, vice-présidente en charge de l'emploi et maire de Segonzac, et Jean-Claude Tessendier, maire de Saint-Brice, se déroulait une promenade dans le bourg afin de présenter les différentes restaurations du patrimoine réalisées au sein de la commune.

Elles sont l'œuvre de la Clé de voûte, un atelier d'insertion au chœur de Grand-Cognac, avec pour responsable Ludovic Millet. Cet ancien artisan s'est spécialisé en maçonnerie traditionnelle et restauration du patrimoine pendant sept ans.

Blason façonné dans la pierre

Après une valorisation des acquis de l'expérience (VAE), il a passé son titre professionnel d'encadrant technique d'insertion. Il définit donc les interventions à mener et vient aider les personnes recrutées, toutes en recherche d'emploi depuis très longtemps. Ces dernières ont toutefois une motivation ou un projet, sans pour autant de formation dans les différents chantiers qui leur seront confiés. La durée de ces missions est de 24 mois à la suite desquels les personnes peuvent intégrer des artisans ou des usines, le pourcentage se situe entre 50 et 70 % vers l'emploi. Ainsi, 50 agents en insertion sont employés par la collectivité dont 8 sont toujours en parcours. Depuis 2011, 31 édifices ont été restaurés sur le territoire.

À Saint-Brice, Jean-Claude Tessendier et Martine Bouillon avaient plaisir à montrer le blason de la commune façonné dans la pierre ou encore, la pièce maîtresse, un appentis communal restauré dans l'enclos du four à pain avec sanitaires et local pour stocker le bois.

Jean-Claude Tessendier tient à améliorer le cadre de vie des habitants de la commune qui s'insère entre la coulée verte et l'abbaye de Châtre. Le village est fréquenté par de nombreux promeneurs. Véronique Marendat pour sa part était heureuse de participer à cette inauguration lors des journées du patrimoine tout en rendant hommage au travail des chantiers d'insertion qui permettait de comprendre comment le village vivait autrefois.

C.-C. G.

COMMUNES EXPRESS

CHÂTEAUBERNARD

Solidarité. L'Espace d'insertion en région de Cognac organise une marche solidaire samedi, à 14 h 30 avec deux circuits de 5 et 8 km. Rendez-vous sur le parking de l'ESAT des Vauzelles. Tarif : 5 €, Gratuit jusqu'à 10 ans. Inscription sur place.

De nouvelles mesures en faveur des PME

FISCALITÉ Le Premier ministre a présenté hier plusieurs dispositions visant à accélérer la transformation numérique de l'industrie

Bruno Lemaire et Édouard Philippe ont détaillé ces nouvelles actions en faveur des PME. PHOTO BERTRAND GUAY/AFP

Édouard Philippe a annoncé, hier, plusieurs mesures en faveur de la transformation numérique de l'industrie, dont un retour du coup de pouce fiscal, fléché cette fois-ci sur les PME et les nouvelles technologies.

Ce dispositif dit de suramortissement, déjà activé de 2015 à 2017, consiste en un avantage fiscal exceptionnel permettant de déduire du résultat imposable jusqu'à 40 % du prix de revient d'un bien d'équipement nouvellement acquis.

Les investissements éligibles seront toutefois limités à la robotique et à la transformation numérique (imprimantes 3D, logiciels de gestion de la production, capteurs connectés…), pour combler un « retard » d'équipement des petites et moyennes entreprises (PME) françaises.

Coup de pouce fiscal

Le gouvernement a conservé le taux de déduction fiscale du précédent dispositif, qui concernait les entreprises de toute taille et tous types de nouveaux équipements. Le retour de ce coup de pouce fiscal sur deux ans (de janvier 2019 à fin 2020) avait été annoncé la semaine dernière.

Pour les petites entreprises, à l'inverse des grands groupes, « investir vers l'industrie du futur, se transformer […] est toujours plus délicat », a souligné Édouard Philippe lors d'un discours au siège de Dassault Systèmes à Vélizy-Villacoublay (Yvelines), en présence du ministre de l'Économie Bruno Le Maire, notamment.

L'automatisation et la robotisation des procédés de fabrication « ne sont pas les ennemies de l'emploi, elles sont les conditions d'une compétitivité qui garantit la puissance de l'appareil industriel français, et donc le développement de l'emploi », lequel va toutefois « changer de nature », a encore estimé le Premier ministre.

Une autre mesure attendue a été confirmée : la mise en conformité du régime fiscal français des brevets avec les règles de lutte contre l'optimisation fiscale, édictées par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et reprises par l'Union européenne.

Seuls les profits tirés d'innovations protégées par le droit d'auteur et ayant été conçues et développées en France pourront désormais bénéficier de ce régime fiscal attractif, au taux réduit à 15 %, qui sera étendu aux recettes tirées de logiciels originaux protégés (licences d'exploitation).

500 millions d'euros

Le Premier ministre a par ailleurs annoncé une baisse de la fiscalité énergétique pour les centres de stockage de données (« data centers »). Mais cela « n'a pas pour vocation d'augmenter la consommation électrique du secteur », lequel s'est engagé à baisser de 15 % sa consommation énergétique d'ici 2022, a précisé Édouard Philippe.

Le gouvernement s'est aussi fixé l'objectif d'accompagner la transformation numérique de 10 000 PME supplémentaires d'ici à 2022, en partenariat avec les régions, contre 5 200 PME actuellement.

Le coût de l'ensemble des mesures prévues a été chiffré à 500 millions d'euros.